

Foire aux questions sur l'allocation des financements pour 2020/2022

Décembre 2019

Méthodologie d'allocation

Quel est l'objectif de la méthodologie d'allocation ?

La méthodologie d'allocation du Fonds mondial vise à accroître l'impact des programmes de prévention, de traitement et de soins des personnes touchées par le VIH, la tuberculose et le paludisme, et des programmes visant la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé.

Quel est le montant disponible pour la période 2020/2022 ?

Le Fonds mondial a affecté 12,71 milliards de dollars US aux sommes allouées aux pays et 890 millions de dollars US aux investissements à effet catalyseur pour la période d'allocation 2020/2022.

Comment fonctionne la méthodologie d'allocation ?

Dans un premier temps, le barème d'allocation alloue des fonds au sein de l'enveloppe de financement de chaque maladie, en fonction de la charge de morbidité et des capacités économiques (mesurées en RNB par habitant) de chaque pays. Le barème prévoit par ailleurs des parts minimales et des parts maximales afin d'assurer une répartition significative et équitable des fonds, et prend en compte les projections relatives aux autres financements extérieurs et les financements reçus du Fonds mondial au cours de la période d'allocation précédente. Ensuite, les sommes allouées calculées selon le barème sont revues dans le cadre d'une procédure d'ajustement qualitatif, qui tient compte d'autres facteurs contextuels, tels que les besoins des populations clés et vulnérables en matière de VIH, le risque de recrudescence du paludisme et les lacunes de couverture en matière de prévention et de traitement des trois maladies. Les facteurs contextuels ont été définis et appliqués sous la supervision du Comité de la stratégie et du Conseil d'administration.

En quoi la méthodologie d'allocation a-t-elle changé par rapport à celle appliquée pour la période 2017/2019 ?

La méthodologie d'allocation a été affinée afin de réaliser les objectifs de la Stratégie 2017/2022 du Fonds mondial et s'appuie sur les enseignements des périodes d'allocation précédentes. Sur la recommandation des partenaires techniques, la méthodologie actuelle comporte des indicateurs actualisés de charge de morbidité du paludisme, de manière à prendre en compte les différences entre pays en termes de croissance démographique. Dans le cadre des ajustements apportés aux sommes allouées à la lutte contre le VIH au titre des populations clés et vulnérables, les tendances de l'incidence générale du VIH sont des considérations supplémentaires. La procédure

d'ajustement qualitatif a été mise à jour de manière à mieux tenir compte de problèmes liés aux résultats des programmes, à la pérennité et à la transition, ainsi que des besoins liés à la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé, tout en veillant à ce que tous les problèmes soient pris en compte globalement lors de la détermination des sommes allouées finales.

Pourquoi certains pays reçoivent-ils plus ou moins de fonds que par le passé ?

Grâce au succès de la sixième reconstitution des ressources, les fonds disponibles pour la période d'allocation 2020/2022 ont augmenté de 23 pour cent par rapport à la période précédente. La majorité des sommes allouées aux pays ont augmenté, de manière significative dans le cas de certains pays en raison de leur charge de morbidité. Certains pays ont vu leur somme allouée diminuer afin d'assurer un meilleur alignement de leur part de financement par rapport à leur charge de morbidité et à leurs capacités économiques, et compte tenu de leurs progrès vers leur affranchissement du soutien du Fonds mondial.

Un pays peut-il demander un réexamen de la somme qui lui est allouée ?

Il n'est pas prévu de revoir la somme totale allouée à un pays. Les pays ont toutefois la possibilité de déterminer eux-mêmes la répartition de leur financement entre leurs programmes de lutte contre les maladies. Les candidats sont encouragés à inclure des demandes au-delà de la somme allouée en faveur de priorités programmatiques susceptibles d'être financées par des économies au niveau des subventions ou une optimisation de portefeuille si des fonds deviennent disponibles. Ces demandes sont examinées par le Comité technique d'examen des propositions.

À l'échelle mondiale, quelle est la répartition par maladie du montant total des sommes allouées ?

Le montant de 12,71 milliards de dollars US disponible pour les sommes allouées aux pays a été réparti entre les enveloppes de financement des différentes maladies dans les proportions suivantes, approuvées par le Conseil d'administration :

- VIH/sida – 50 %
- Tuberculose – 18 %
- Paludisme – 32 %

Les pays peuvent revoir la répartition entre leurs différents programmes de lutte contre les maladies et de mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé. Leur répartition par programme est sujette à l'examen du Fonds mondial.

Investissements à effet catalyseur

Que sont les investissements à effet catalyseur ?

Les investissements à effet catalyseur ont pour objectif d'optimiser l'impact et l'utilisation des fonds disponibles en vue de réaliser les objectifs de la stratégie. Pour cette période, un montant de 890 millions de dollars US est disponible pour des priorités ne pouvant être prises en charge uniquement au travers des sommes allouées aux pays mais néanmoins cruciales pour accélérer les progrès de la lutte contre les trois maladies. Les investissements à effet catalyseur sont programmés de trois manières :

- Sous forme de fonds de contrepartie, qui encouragent l'utilisation des sommes allouées aux pays en faveur de priorités telles que l'identification des cas manquants de tuberculose, la fourniture de services complets pour les adolescentes et les jeunes femmes

et le renforcement des programmes de distribution de préservatifs. Les pays bénéficiaires de fonds de contrepartie doivent répondre à un ensemble défini de critères programmatiques et financiers pour accéder à ces fonds, lesquels sont décrits dans les lettres d'allocation ;

- Dans le cadre de démarches multipays, axées sur des domaines tels que la résistance aux antipaludiques et la pérennité des programmes visant les populations clés, pour lesquels la coordination régionale s'avère cruciale ;
- Au titre d'initiatives stratégiques, qui apportent un soutien technique dans le but d'améliorer les programmes, de renforcer les systèmes et de stimuler l'innovation. Les initiatives stratégiques permettent également une certaine souplesse afin de financer des besoins « hors cycle », comme les ripostes d'urgence ou encore l'introduction de nouvelles technologies.

Quelle est la procédure adoptée pour définir les investissements à effet catalyseur pour la période 2020/2022 ?

Compte tenu de la nécessité de trouver des compromis entre un niveau suffisant d'augmentation des sommes allouées aux pays et l'impact potentiel des investissements à effet catalyseur, le montant global consacré aux priorités à effet catalyseur a été relié à des fourchettes de financement total à allouer. Pour la période 2020/2022, le Conseil d'administration a approuvé 890 millions de dollars US en faveur du financement de 26 priorités à effet catalyseur.

Lors d'intenses consultations avec nos partenaires, tous les investissements potentiels ont été évalués dans le cadre d'une démarche de hiérarchisation tenant compte des progrès au regard de la stratégie, de la mise en œuvre et des enseignements du cycle d'allocation 2017/2019. Chaque priorité a par ailleurs été examinée en tenant compte de l'ensemble des leviers et mécanismes du Fonds mondial, afin d'évaluer la valeur ajoutée des investissements à effet catalyseur pour l'impact. Les bénéficiaires d'investissements à effet catalyseur ont été déterminés au travers d'un examen des informations épidémiologiques, financières et programmatiques spécifiques aux objectifs de chaque priorité à effet catalyseur.